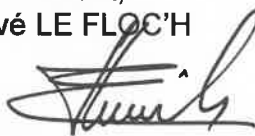


2022/28/11/07

CCAS
DE
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

<p>Date de convocation : 21/11/2022</p> <p>Nombre de Membres du Conseil d'Administration :</p> <p>En exercice : 12 Mme LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 8 Votants : 10 Procuration(s) : 2</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 22/12/2022 Certifié exécutoire le 22/12/2022 Publié ou notifié le 22/12/2022 A GOURIN, le 22/12/2022 Le Président, Hervé LE FLOC'H</p>  <p>MIS EN LIGNE LE <i>Pas de site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.</p> <p>Etaients présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent(s) (es) : KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.</p> <p>Procuration(s) : Laurine GOUJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
---	---

7. CCAS / REMBOURSEMENT AU SAD DES FRAIS DE PERSONNEL POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que les frais du personnel du service de portage de repas à domicile sont supportés par le budget du service d'aide à domicile.



Il importe donc que le budget principal du CCAS reverse chaque année au budget du service d'aide à domicile, le nombre d'heures réelles travaillées par l'agent du portage de repas.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ADOpte** cette délibération de portée générale qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



Le secrétaire de séance,

Catherine HENRY

